

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

**Assemblée générale du 20 septembre 2018
Saint-Paul-lez-Durance – Château de Cadarache**

Convocation en date du 27 juillet 2018 (courriel).

Ordre du jour :

- Elections au Conseil d'administration de la CLI
- Elections des représentants de la CLI à l'ANCCLI

Participants :

- M. BAUX, Adjoint au Maire de Gréoux-les-Bains
- M. BEAUMONT, Staff Committee d'ITER Organization
- Mme BERGER, Chargée de communication de la CLI
- M. BIANCHI, Syndicat CFTC
- M. BRUGUERA, Syndicat CGT
- M. CHAMPARNAUD, Syndicat CGT
- M. CIPRIANO, Conseiller municipal de Rians
- M. COLETTI, Personne qualifiée Risques
- Mme DAILCROIX, Personne qualifiée Communication
- M. FOURCAUD, Secrétaire Général de la CLI
- M. GONELLA, Association FARE Sud
- M. GRON, Syndicat UNSA-SPAEN
- M. HANNECART, Association FNE 84
- M. JOUBERT, Chambre de Commerce et d'Industrie de Région PACA
- M. LABBAYE, Conseiller municipal de Mirabeau
- M. LOMBARD, Adjoint au Maire de Ginasservis
- M. LOVISOLO, Conseiller départemental de Vaucluse
- Mme MARCEL, Association FARE Sud, Trésorière
- M. MARCHIOLLO, Département des Bouches-du-Rhône, Service Environnement et Aménagement du territoire
- M. MARCELET, Association FNE 84

- M. MARTEL, Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanats PACA
- Mme MÉCHOUCHE, Gestionnaire administrative de la CLI
- M. MEHAUT, Association CDEJP
- Mme NOE, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon
- M. PINATEL, Syndicat FO
- M. REBOLLO, Syndicat CFDT
- M. ROUGIER, Adjoint au Maire de Jouques
- Mme SAEZ, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Présidente de la CLI
- Mme TELLIER, Association FNE 04
- M. THYS, Association FNE 83
- M. VIREY, Association CLCV

Excusés :

- M. AUBERT, Député de Vaucluse
- Mme AUGÉY, Conseillère régionale
- Docteur BRENOT-ROSSI, Ordre National des Médecins
- M. ESMIOL, Chambre régionale d'Agriculture
- M. FREGEAC, Vice-président du Conseil de territoire du Pays d'Aix, Métropole Aix-Marseille Provence
- Mme LEVY, Députée du Var
- M. MAILLIAT, Personne qualifiée Sûreté nucléaire
- M. MASSEY, Adjoint au maire de Jouques
- M. MERCIER, Syndicat CFE-CGC
- M. PERRIN, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- M. PIZOT, Maire de St Paul-Lez-Durance
- Mme VINCENDEAU, Conseillère départementale du Var

PROCES-VERBAL

Mme Saez, *Présidente de la CLI*, ouvre la réunion. Elle remercie le Directeur du CEA CADARACHE d'avoir mis l'amphithéâtre du Château à la disposition de la CLI.

Elle rappelle que l'assemblée générale est réunie pour l'élection des membres du Conseil d'administration de la CLI et des représentants de la CLI à l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locale d'Information). Cela fait suite à la révision du règlement intérieur de la CLI approuvé par l'Assemblée générale du 3 mai dernier qui a fixé à 3 ans la durée de ces mandats. Les précédents représentants avaient été élus le 8 juillet 2015. Elle souhaite les remercier au nom de Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, qui a la responsabilité de

la CLI, pour le travail qu'ils ont accompli. Elle tient à rappeler que c'est pour eux un investissement personnel important, à titre bénévole.

Elle tient également à rappeler que le respect des personnes, l'écoute et la prise en compte des positions de chacun doivent être les constantes préoccupations de la CLI. C'est la condition du bon fonctionnement de la Commission et de la qualité de ses travaux. C'est aussi le souhait de Mme Vassal. Elle compte sur ceux qui seront élus aujourd'hui pour qu'ils soient attentifs à cela.

Elle demande à M. Fourcaud, Secrétaire général de la CLI, de procéder à l'appel.

Appel :

| | |
|------------------------|-------------------------------------|
| AUBERT Julien | Pouvoir à Mme SAEZ |
| AUGEY Dominique | Pouvoir à Mme SAEZ |
| BEAUMONT Bertrand | Présent |
| BRENOT-ROSSI Isabelle | Pouvoir à Mme DAILCROIX |
| BRES Jacques | Absent |
| CAVAILLER Claude | Absent |
| CHAMPARNAUD Alain | Présent |
| CHATARD Hervé | Absent |
| CHAUD Christophe | BIANCHI Patrick, suppléant, présent |
| CIPRIANO Marc | Présent |
| COLETTI François | Présent |
| DAILCROIX Brigitte | Présente |
| DE LUZE Laurence | LABBAYE Bernard, suppléant, présent |
| DUFAUT Alain | Absent |
| ESMIOL Frédéric | Pouvoir à M. COLETTI |
| FREGÉAC Olivier | Pouvoir à Mme SAEZ |
| GRON Gilles | Présent |
| HANNECART Etienne | Présent |
| HUGOU Emmanuel | Absent |
| JOISSAINS Sophie | Absente |
| JOUBERT Jean-Pierre | Présent |
| LEVY Geneviève | Absente |
| LOMBARD Gilles | Présent |
| LOVISOLO Jean-François | Présent |
| MAILLIAT Alain | Pouvoir à Mme DAILCROIX |
| MARCEL Chantal | Présente |
| MARTEL Marc | Présent |
| MASSEY Jean-Marie | Pouvoir à M. LABBAYE |
| MERCIER Patrick | Pouvoir à M. PINATEL |

| | |
|---------------------|--|
| MONTOYA Jean-Pierre | BAUX Jean-Pierre, suppléant, présent |
| NATTA Jacques | Absent |
| NOE Maité | Présente |
| PERRIN Jean-Marc | Absent |
| PINATEL Frédéric | Présent |
| PIZOT Roger | Pouvoir à Mme SAEZ |
| REBOLLO Fabien | Présent |
| REIG Javier | Absent |
| REYNES Bernard | Absent |
| REYNIER Louis | VINCENDEAU Séverine, suppléante, a donné pouvoir à Mme NOE |
| ROUGIER Jacques | Présent |
| ROUMANIE Xavier | Absent |
| ROUX Jean-Yves | Absent |
| ROUX Michel Axel | Absent |
| RUAS Julien | Absent |
| RUDONI Antoine | Absent |
| SAEZ Patricia | Présente |
| TELLIER Françoise | Présente |
| THYS Jean-Paul | Présent |
| VIREY Pierre | Absent |
| WELLHOFF Maurice | MEHAUT Philippe, suppléant, présent |

Nombre de membres présents et représentés : 33. Le quorum est de 26.

1. ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Saez donne lecture des dispositions de l'article 2 du règlement intérieur relatives à la constitution du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration est présidé par le Président de la CLI ou le Vice-président et est composé des membres de la CLI suivants :

- *le Président de la CLI désigné par le Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Mme Saez, Représentante du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;*
- *le Vice-président de la CLI désigné par le Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : M. Fregeac, représentant de la Métropole Aix-Marseille Provence ;*
- *un représentant du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : M. Perrin ;*
- *le représentant du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence : M. Brès (suppléant : M. Dubois) ;*
- *le représentant du Conseil départemental de Vaucluse. M. Lovisolo (suppléant : M. Mounier) ;*
- *le représentant du Conseil départemental du Var : M. Reynier (suppléante : Mme Vincendeau) ;*
- *le représentant du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mme Augey (suppléante : Mme Di Caro) ;*
- *le représentant de la Commune de Saint-Paul-lez-Durance : M. Pizot (suppléant : M. Belotti) ;*

- un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'ensemble des autres communes et groupements de communes membres de la CLI ;
- trois représentants titulaires et trois représentants suppléants des associations de protection de l'environnement ;
- trois représentants titulaires et trois représentants suppléants des organisations syndicales représentatives et des personnels d'ITER Organization ;
- trois représentants titulaires et trois représentants suppléants des personnes qualifiées et des représentants des intérêts économiques et des professions médicales.

Pour ce qui concerne les communes et groupements de communes, les associations de protection de l'environnement, les organisations syndicales représentatives, les personnes qualifiées et représentants des intérêts économiques et des professions médicales, les représentants titulaires et suppléants sont élus par les membres de chaque catégorie en son sein.

Si la majorité des membres de la catégorie le demande, une élection est organisée pour cette catégorie au scrutin de liste majoritaire à deux tours.

Les candidats qui obtiennent la majorité absolue des voix sont élus au premier tour.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Si un bulletin comporte plus de noms que de sièges, les derniers noms en bas de liste ne sont pas comptés.

Elle rappelle que l'organisation des élections a été établie par le Bureau et communiquée le 30 juillet dernier aux membres de la CLI. Les candidatures devaient être déposées avant le 7 septembre. La liste des candidatures a été communiquée le 13 septembre aux membres de la CLI. Les pouvoirs étaient reçus à la CLI jusqu'au 19 septembre.

Aucune nouvelle candidature ni aucun nouveau pouvoir ne peut être pris en compte après ces dates.

Pour chaque scrutin, elle appellera chacun des membres du collège concerné, qui viendra déposer son bulletin de vote dans l'urne puis signer la feuille d'émargement placée à côté de l'urne. En l'absence du titulaire, c'est le suppléant qui votera. Si l'un des membres a reçu un pouvoir, il votera à l'appel de celui qui lui a donné mandat.

A. Election du représentant des communes et des groupements de communes

Mme Saez indique qu'il n'y a qu'une seule candidature : Maïté NOE, Adjointe au maire de Vinon-sur-Verdon, avec Ghislaine PINGUET, Conseillère municipale de Beaumont-de-Pertuis, comme suppléante. Dans ces conditions, elle propose aux membres de ce collège que cette candidature soit retenue.

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstention : 0

Résultat du scrutin : Maïté Noé (titulaire) et Ghislaine Pinguet (suppléante) sont élues représentantes des communes et des groupements de communes au Conseil d'administration.

Mme Saez félicite les élus.

B. Election des représentants des associations de protection de l'environnement

Mme Saez rappelle que trois sièges sont à pourvoir et annonce que quatre candidatures ont été reçues :

1. Michel MARCELET (FNE 84) avec Etienne HANNECART (FNE 84) comme suppléant
2. Chantal MARCEL (FARE SUD) avec Jean GONELLA (FARE SUD) comme suppléant
3. Françoise TELLIER (FNE 04) avec Janine BROCHIER (FNE 04) comme suppléante
4. Jean-Paul THYS (UDVN-FNE 83) avec Pierre VIREY (CLCV) comme suppléant

Elle indique que le collège comprenant 8 membres, la majorité absolue est de 5 voix.

Elle demande à M. Champarnaud et Mme Noé d'être scrutateurs et les invite à la rejoindre à la tribune.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et signer la feuille d'émargement.

Résultat du dépouillement

Nombre de bulletins : 6

M. MARCELET (suppléant M. HANNECART) : 3 voix

Mme MARCEL (suppléant M. GONELLA) : 3 voix

Mme TELLIER (suppléant : Mme BROCHIER) : 2 voix

M. THYS (suppléant : M. VIREY) : 3 voix

Mme Saez constate qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue et qu'un second tour est nécessaire. L'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Résultat du 2^e tour

Nombre de bulletins : 6

M. MARCELET (suppléant M. HANNECART) : 5 voix

Mme MARCEL (suppléant M. GONELLA) : 3 voix

Mme TELLIER (suppléant : Mme BROCHIER) : 0 voix

M. THYS (suppléant : M. VIREY) : 4 voix

Mme Saez déclare que M. Marcelet, Mme Marcel et M. Thys ont recueilli la majorité des voix et sont élus.

Résultat du scrutin : Michel MARCELET (suppléant Etienne HANNECART), Chantal MARCEL (suppléant Jean GONELLA) et Jean-Paul THYS (suppléant M. VIREY), sont élus représentants des associations de protection de l'environnement au Conseil d'administration.

Mme Saez félicite les élus.

C. Election des représentants des syndicats et du personnel d'ITER Organization

Mme Saez rappelle que trois sièges sont à pourvoir et annonce que quatre candidatures ont été reçues :

1. Alain CHAMPARNAUD (CGT) avec Philippe BRUGUERA (CGT) comme suppléant
2. Patrick MERCIER (CFE-CGC) sans suppléant
3. Frédéric PINATEL (FO) sans suppléant
4. Fabien REBOLLO (CFDT) avec Bertrand BEAUMONT (personnel d'ITER Organization) comme suppléant

Elle indique que le collège comprenant 7 membres, la majorité absolue est de 4 voix.

Elle demande à Mme Dailcroix et Mme Noé d'être scrutateurs et les invite à la rejoindre à la tribune.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et signer la feuille d'émargement.

Résultat du dépouillement

Nombre de bulletins : 7

Alain CHAMPARNAUD (suppléant Philippe BRUGUERA) : 3 voix

Patrick MERCIER : 3 voix

Frédéric PINATEL : 3 voix

Fabien REBOLLO (suppléant Bertrand BEAUMONT) : 5 voix

Mme Saez déclare que M. Rebollo a obtenu la majorité absolue des voix et est donc élu. Pour les deux autres sièges, un second tour est nécessaire. L'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et signer la feuille d'émargement.

Résultat du 2^e tour

Nombre de bulletins : 7

M. CHAMPARNAUD (suppléant Philippe BRUGUERA) : 3 voix

M. MERCIER : 3 voix

M. PINATEL : 3 voix

Mme Saez constate que les trois candidats ont obtenu le même nombre de voix. L'élection est donc acquise aux plus âgés, M Mercier et M. Champarnaud.

Résultat du scrutin : Alain CHAMPARNAUD (suppléant Philippe BRUGUERA), Patrick MERCIER (sans suppléant) et Fabien REBOLLO (suppléant Bertrand BEAUMONT) sont élus représentants des syndicats et du personnel d'ITER Organization au Conseil d'administration.

Mme Saez félicite les élus.

D. Election des représentants des personnes qualifiées, des intérêts économiques et des professions médicales

Mme Saez rappelle que trois sièges sont à pourvoir et annonce que quatre candidatures ont été reçues :

1. François COLETTI (Expert Risques), sans suppléant
2. Brigitte DAILCROIX (Expert Communication), sans suppléant
3. Alain MAILLIAT (Expert Sûreté nucléaire), sans suppléant

4. Jean-Marc MARTEL (Chambre des métiers et de l'Artisanat Région PACA), sans suppléant
Elle indique que le collège comprenant 8 membres, la majorité absolue est de 5 voix.
Elle demande à M. Hannecart et Mme Noé d'être scrutateurs et les invite à la rejoindre à la tribune.
Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et signer la feuille d'émargement.

Résultat du dépouillement

Nombre de bulletins : 7

M. COLETTI : 4 voix

Mme DAILCROIX : 4 voix

M. MAILLIAT : 3 voix

M. MARTEL : 4 voix

Mme Saez constate qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue et qu'un second tour est donc nécessaire. L'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et signer la feuille d'émargement.

Résultat du 2^e tour

Nombre de bulletins : 7

M. COLETTI : 4 voix

Mme DAILCROIX : 3 voix

M. MAILLIAT : 3 voix

M. MARTEL : 4 voix

Mme Saez déclare que M. Coletti et M. Martel ont obtenu la majorité des voix et sont élus.

Pour le 3^e siège, les deux autres candidats ont obtenu le même nombre de voix. L'élection est donc acquise au plus âgé : M. Mailliat.

Résultat du scrutin : François COLETTI (sans suppléant), Alain MAILLIAT (sans suppléant) et Jean-Marc MARTEL (sans suppléant) sont élus représentants des personnes qualifiées, des intérêts économiques et des professions médicales au Conseil d'administration.

Mme Saez félicite les élus.

2. ELECTION A L'ANCCLI

Mme Saez donne lecture des dispositions de l'article 9 du règlement intérieur :

- *la CLI est représentée à l'ANCCLI par quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants :*
- *un représentant titulaire et un représentant suppléant des élus ;*
- *un représentant titulaire et un représentant suppléant des associations ;*
- *un représentant titulaire et un représentant suppléant des syndicats ;*
- *un représentant titulaire et un représentant suppléant des intérêts économiques, des professions médicales et des personnes qualifiées.*

Les représentants sont élus par chaque catégorie de membres dans le cadre de l'Assemblée générale.
Elle rappelle que l'organisation de l'élection a été établie par le Bureau et communiquée le 30 juillet aux membres de la CLI. Comme pour le Conseil d'administration, les candidatures devaient être déposées avant le 7 septembre. La liste des candidatures a été communiquée le 13 septembre aux membres de la CLI. Les pouvoirs étaient reçus à la CLI jusqu'au 19 septembre. Aucune nouvelle candidature ni aucun nouveau pouvoir ne peut être pris en compte après ces dates.

Pour chaque scrutin, elle appellera des membres du collège concerné qui viendra déposer son bulletin de vote dans l'urne puis signer la feuille d'émargement placée à côté de l'urne. En l'absence du titulaire, c'est le suppléant qui votera. Si l'un des membres a reçu un pouvoir, il votera à l'appel de celui qui lui a donné mandat.

A. Election du représentant des communes et des groupements de communes

Représentant titulaire

Mme Saez annonce qu'il n'y a qu'une seule candidature : Maïté NOE, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon.

Dans ces conditions, elle propose aux membres de ce collège que cette candidature soit retenue.

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstention : 0

Résultat du scrutin : Maïté NOE est élue représentante titulaire des communes et des groupements de communes à l'ANCCLI.

Mme Saez félicite Mme Noé.

B. Election du représentant des associations de protection de l'environnement

Représentant titulaire

Mme Saez annonce que deux candidatures ont été reçues :

1. Etienne HANNECART (FNE 84)

2. Jean-Paul THYS (UDVN-FNE 83)

Elle rappelle que le collège comprend 8 membres et que la majorité absolue est de 5 voix.

Elle demande à M. Champarnaud et Mme Noé d'être à nouveau scrutateurs.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et signer la feuille d'émargement.

Résultat du dépouillement

Nombre de bulletins : 6

M. HANNECART : 5 voix

M. THYS : 1 voix

Mme Saez déclare que M. Hannecart a obtenu la majorité absolue des voix et est donc élu.

Résultat du scrutin : Etienne HANNECART est élu représentant titulaire des associations de protection de l'environnement à l'ANCCLI.

Mme Saez félicite M. Hannecart.

Représentant suppléant

Mme Saez annonce qu'une seule candidature a été reçue : Chantal MARCEL (FARE SUD).
Dans ces conditions, elle propose aux membres de ce collège que cette candidature soit retenue.

Voix pour : 6

Voix contre : 0

Abstention : 0

Résultat du scrutin : Chantal MARCEL est élue représentante suppléante des associations de protection de l'environnement à l'ANCCLI.

Mme Saez félicite Mme Marcel.

C. Election des représentants des syndicats et du personnel d'ITER Organization

Représentant titulaire

Mme Saez déclare que deux candidatures ont été reçues :

1. Philippe BRUGUERA (CGT)
2. Patrick MERCIER (CFE-CGC)

Elle rappelle que le collège comprenant 7 membres, la majorité absolue est de 4 voix.

Elle demande à Mme Dailcroix et Mme Noé d'être à nouveau scrutateurs.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et signer la feuille d'émargement.

Résultat du dépouillement

Nombre de bulletins : 7

M. BRUGUERA : 4 voix

M. MERCIER : 3 voix

Mme Saez déclare que M. Bruguera a obtenu la majorité absolue des voix et est donc élu.

Résultat du scrutin : Philippe BRUGUERA est élu représentant titulaire des syndicats et du personnel d'ITER Organization à l'ANCCLI.

Mme Saez félicite M. Bruguera.

Représentant suppléant

Mme Saez annonce qu'une seule candidature a été reçue : Alain CHAMPARNAUD (CGT).
Dans ces conditions, elle propose aux membres de ce collège que cette candidature soit retenue.

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstention : 0

Résultat du scrutin : Alain CHAMPARNAUD est élu représentant suppléant des syndicats et du personnel d'ITER Organization à l'ANCCLI.

Mme Saez félicite M. Champarnaud.

D. Election du représentant des personnes qualifiées, des intérêts économiques et des professions médicales

Représentant titulaire

Mme Saez rappelle que trois sièges sont à pourvoir et annonce que deux candidatures ont été reçues :

1. François COLETTI (Expert Risques)
2. Brigitte DAILCROIX (Expert Communication)

Elle rappelle que le collège comprenant 8 membres, la majorité absolue est de 5 voix.

Elle demande à M. Hannecart et Mme Noé d'être à nouveau scrutateurs.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et signer la feuille d'émargement.

Résultat du dépouillement

Nombre de bulletins : 7

M. COLETTI : 4 voix

Mme DAILCROIX : 3 voix

Mme Saez constate qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue et qu'un second tour est donc nécessaire. L'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Résultat du 2^e tour

Nombre de bulletins : 7

M. COLETTI : 4 voix

Mme DAILCROIX : 3 voix

Mme Saez déclare que M. COLETTI a obtenu la majorité des voix et est élu.

Résultat du scrutin : François COLETTI est élu représentant titulaire des personnes qualifiées, des intérêts économiques et des professions médicales à l'ANCCLI.

Mme Saez félicite M. Coletti.

Représentant suppléant

Mme Saez annonce que deux candidatures ont été reçues :

1. Alain MAILLIAT (Expert Sûreté nucléaire)
2. Jean-Marc MARTEL (Chambre des métiers et de l'Artisanat Région PACA).

Elle rappelle que le collège comprenant 8 membres, la majorité absolue est de 5 voix.

Elle demande à M. Hannecart et Mme Noé d'être à nouveau scrutateurs.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Résultat du dépouillement

Nombre de bulletins : 7

M. MAILLIAT : 3 voix

M. MARTEL : 4 voix

Mme Saez constate qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue et qu'un second tour est donc

nécessaire. L'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Elle appelle chaque membre du collège à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Résultat du 2^e tour

Nombre de bulletins : 7

M. MAILLIAT : 3 voix

M. MARTEL : 4 voix

Mme Saez déclare que M. Martel a obtenu la majorité des voix et est élu.

Résultat du scrutin : Jean-Marc MARTEL est élu représentant suppléant des personnes qualifiées, des intérêts économiques et des professions médicales à l'ANCCLI.

Mme Saez félicite M. Martel.

Elle déclare que les opérations de vote sont achevées. Elle se félicite du bon déroulement de ces élections.

Elle annonce que le Conseil d'administration se réunira prochainement pour constituer le Bureau.

Elle remercie les participants et lève la séance.

*
* *

Fait à Aix-en-Provence, le 24 septembre 2018

Patricia Saez
Présidente de la CLI

RAPPEL DES RESULTATS DES SCRUTINS :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants des communes et groupements de communes :

- Maïté NOE (suppléante : Ghislaine PINGUET)

Représentants des associations de protection de l'environnement :

- Michel MARCELET (FNE 84) - Suppléant : Etienne HANNECART (FNE 84)
- Chantal MARCEL (FARE SUD) - Suppléant Jean GONELLA (FARE SUD)
- Jean-Paul THYS (UDVN-FNE 83) - Suppléant : Pierre VIREY (CLCV)

Représentants des syndicats et du personnel d'ITER Organization :

- Alain CHAMPARNAUD (CGT) -Suppléant : Philippe BRUGUERA (CGT)
- Patrick MERCIER (CFE-CGC) - sans suppléant
- Fabien REBOLLO (CFDT) -Suppléant : Bertrand BEAUMONT (personnel d'ITER Organization)

Représentants des personnes qualifiées, des intérêts économiques et des professions médicales

- François COLETTI (Expert Risques), sans suppléant.
- Alain MAILLIAT (Expert Sûreté nucléaire), sans suppléant
- Jean-Marc MARTEL (Chambre des métiers et de l'Artisanat Région PACA)

ANCCLI

Représentant des communes et des groupements de communes :

- *Titulaire* : Maïté NOE, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon
- Pas de suppléant

Représentants des associations de protection de l'environnement :

- *Titulaire* : Etienne HANNECART (FNE 84)
- *Suppléante* : Chantal MARCEL (FARE SUD)

Représentants des syndicats et du personnel d'ITER Organization :

- *Titulaire* : Philippe BRUGUERA (CGT)
- *Suppléant* : Alain CHAMPARNAUD (CGT)

Représentants des personnes qualifiées, des intérêts économiques et des professions médicales :

- *Titulaire* : François COLETTI (Expert Risques)
- *Suppléant* : Jean-Marc MARTEL (Chambre des métiers et de l'artisanat région PACA)